

A B C

TLAS de la
IODIVERSITÉ
COMMUNALE
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES

A
n
n
e
x
e

CARTOGRAPHIE DES HABITATS ET DES ZONES À ENJEUX



Photos : © ReNArd



Commune de
Prix-lès-Mézières



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

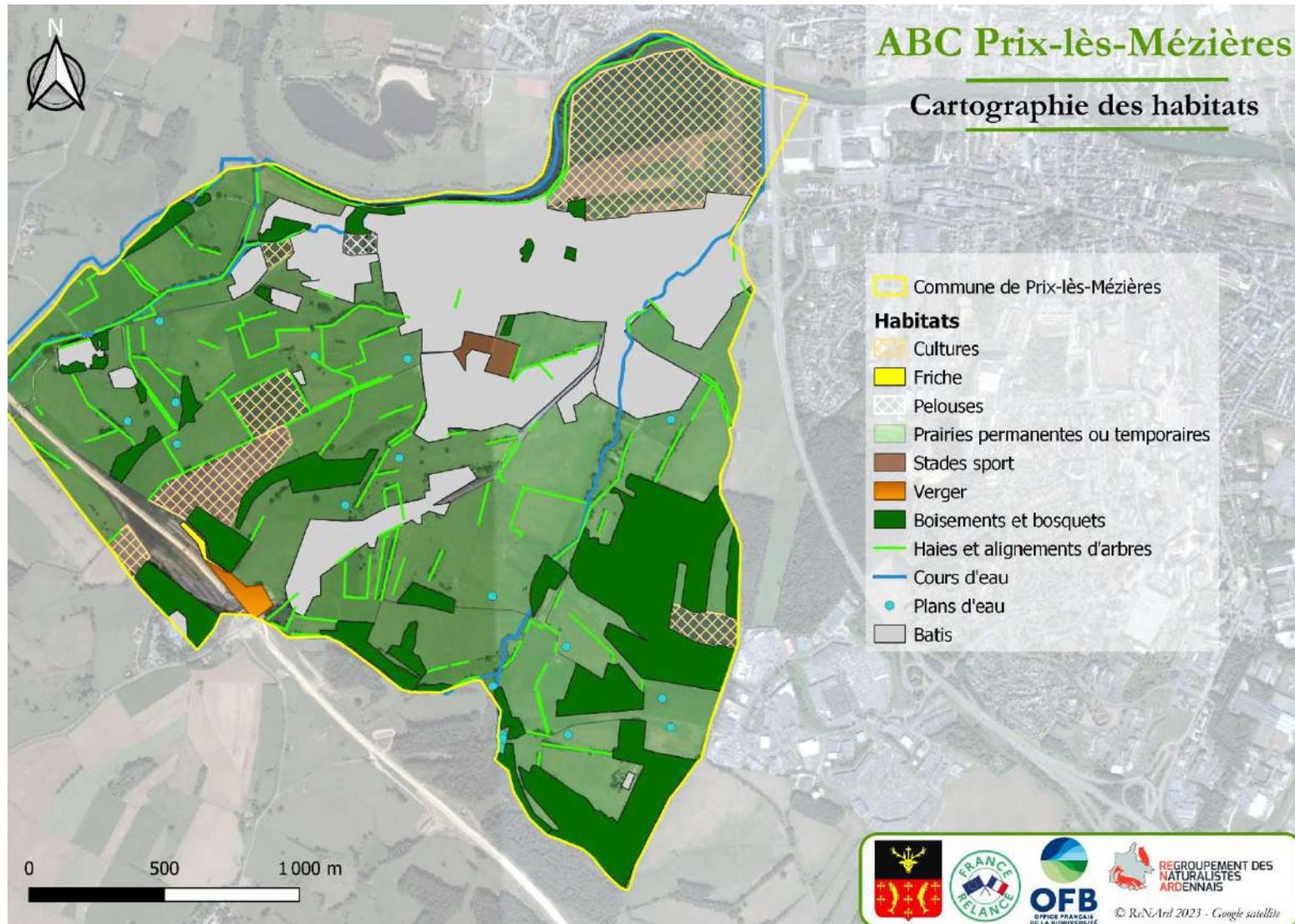


Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

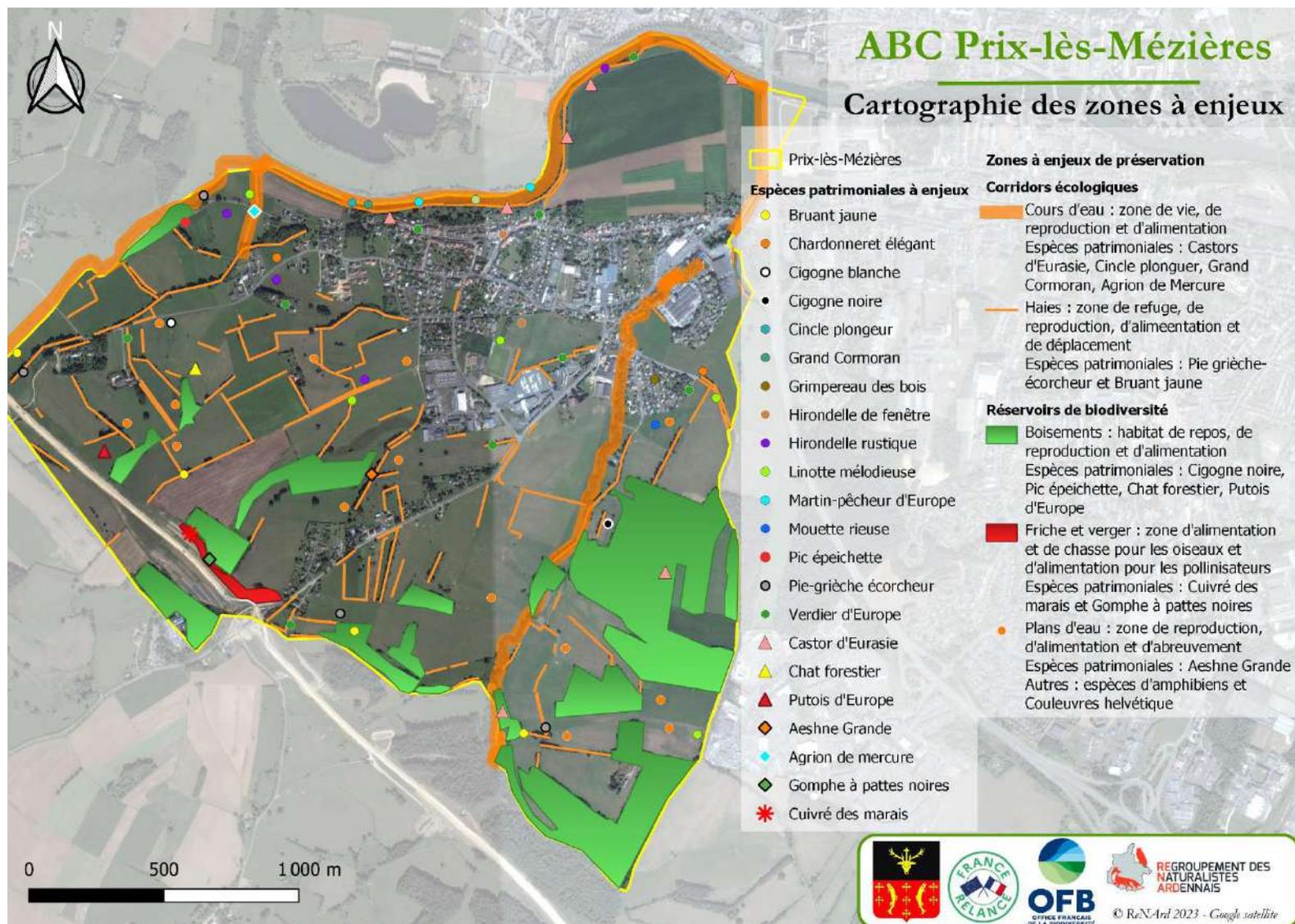


**REGROUPEMENT DES
NATURALISTES
ARDENNAIS**

Cartographie des habitats sur la commune de Prix-lès-Mézières



Cartographie des zones à enjeux sur la commune de Prix-lès-Mézières



COURS D'EAU

La Meuse ainsi que des petits ruisseaux sont présents sur le territoire de la commune. Ces éléments offrent des zones dont dépendent de nombreuses espèces menacées, dont le Castor d'Eurasie (plan de gestion sur la commune) et l'Agrion de Mercure (observés sur un fossé en eau rejoignant la Meuse).



PRÉCONISATIONS

- Conserver une diversité dans la ripisylve : arbres et arbustes diversifiés en strate, espèce et âge, arbres morts sur pied, souches, arbres sénescents, etc.
- Renforcer et/ou restaurer la ripisylve par Régénération Naturelle Assistée ou plantation d'essences locales et adaptées dans certains secteurs.
- Hormis pour des raisons de sécurité, conserver les embâcles qui sont source de diversification et proscrire le curage.
- Prévenir les pollutions chimiques et organiques, notamment les pollutions diffuses.



HAIES BOCAGÈRES

Les haies bocagères ont un cortège d'espèces associées, dont certaines sont patrimoniales et protégées. C'est notamment le cas des chauves-souris qui se servent de ces éléments comme route de dispersion. Les haies offrent également des zones refuge, de reproduction et d'alimentation.

La Pie grièche-écorceur est une espèce bocagère dépendante de ces éléments, notamment comme zones de stockage d'aliments.

De nombreuses espèces de papillons dépendent également de certaines espèces d'arbustes présentes dans ces haies bocagères pour l'alimentation de leurs chenilles (plantes hôtes spécifiques). C'est notamment le cas du Citron (Gonepteryx rhamni) qui pond sur la Bourdaine et le Nerprun.



PRÉCONISATIONS

- Recenser et décrire les linéaires de haies existants afin de les protéger et d'interdire leur destruction (classement dans le document d'urbanisme, information auprès des propriétaires).
- Rétablir la connectivité des haies existantes - accompagner et soutenir les projets de plantations de haies dans les parcelles agricoles et chez les particuliers.
- Former les agents communaux, les exploitants agricoles et les particuliers à l'entretien raisonné des haies et des arbres (ainsi que de la bande enherbée associée).



BOISEMENTS

Ces boisements font partie des réservoirs de biodiversité boisés. Leur capacité d'accueil de la faune sauvage est accrue lorsque des corridors écologiques permettent de les relier entre eux.

Sur la commune de Prix-lès-Mézières, la Trame Verte est bien développée et les boisements encore bien présents. Ce contexte paysager boisé permet la présence d'espèces patrimoniales et protégées, dont la Cigogne noire qui est une espèce emblématique des Ardennes, nicheuse en milieu forestier.

Le Chat forestier ainsi que le Putois d'Europe occupe également ces grands boisements préservés.



PRÉCONISATIONS

- Limiter le dérangement humain et les nuisances sonores, notamment en période de reproduction : baliser les sentiers et maintenir des zones de quiétude.
- Conserver le bois mort sur pied et au sol ainsi que les arbres sénescents : enrichissement du sol, création de microhabitats, source de nourriture (insectes saproxyliques) et d'abris (chauves-souris, oiseaux diurnes et rapaces nocturnes, micromammifères).
- Proscrire la destruction de ces milieux, l'exploitation totale du bois (coupe rase) et contrôler les replantations.



PLANS D'EAU

Les plans d'eau sont également bien présents sur le périmètre de la commune. Ces réservoirs sont principalement des mares en pâturage.

Ces milieux sont nécessaires au cycle biologique des amphibiens, des odonates ainsi qu'aux insectes aquatiques et semi-aquatiques.

De nombreuses espèces utilisent également ces plans d'eau comme point d'abreuvement et de chasse (chauves-souris, Couleuvres helvétique, oiseaux).



PRÉCONISATIONS

- Laisse une zone à pente douce pour faciliter l'accès à la faune sauvage (environ 30° de pente dirigé vers les boisements ou haies).
- Clôturer la mare pour empêcher l'accès aux berges aux usagers (sécurité) et au bétail (piétinement des berges et eutrophisation de l'eau).
- Limiter le dérangement en période de reproduction (notamment lors de la dispersion des amphibiens).
- Limiter la fauche de la végétation des berges à 1 fauche tardive par an.
- Favoriser la connectivité des mares en créant des mares communales et en soutenant les projets de création dans les parcelles agricoles et chez les particuliers.



FRICHE ET VERGER

Les friches, bien qu'ayant souvent une mauvaise image, sont des milieux d'intérêt pour la biodiversité du fait de l'hétérogénéité des habitats qui permet à ces zones d'accueillir un cortège d'espèces spécifique.

Les vergers sont des écosystèmes agricoles riches d'un point de vue biodiversité. Tout au long de leur vie, ils offrent zone d'alimentation, d'abris, de reproduction et d'hivernage à un grand nombre d'espèces animales, végétales ainsi qu'aux champignons.



PRÉCONISATIONS

- Entretenir légèrement les friches de façon à maintenir une mosaïque d'habitats (dont milieux ouverts).
- Dans les vergers, favoriser les zones refuge à fauche tardive, à végétation spontanée naturelle ainsi qu'à plantes messicoles (bandes fleuries). Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.
- Favoriser des pratiques agricoles raisonnées, comme la création et la conservation en bon état des haies, des points d'eau et des bandes tampons. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.



PRAIRIES ET ZONE URBANISÉE

Les prairies, permanentes ou temporaires, sont composées de plantes herbacées, avec notamment la présence de graminées. Ces surfaces servent de pâtures et/ou de prairies de fauche.

Ces prairies sont souvent riches en termes de biodiversité, pour la flore (dont les orchidées) ainsi que pour la faune (insectes, oiseaux et reptiles).

Sur la commune de Prix-lès-Mézières, les prairies entourent la zone urbanisée.

La partie urbanisée de la commune est composée de "maisons de village" comprenant en grande partie des jardins. Dans ces parcs et jardins urbains sont retrouvées de nombreuses espèces d'oiseaux (Pie bavarde, Verdier d'Europe, mésanges, etc.) et d'insectes (dont les papillons).

Par ailleurs, les bâtiments peuvent également offrir des abris artificiels, pour l'hivernation et pour la nidification.



PRÉCONISATIONS

En prairie

- Surveiller les retournement des prairies (passage en culture)
- Appliquer une fauche raisonnée, plutôt tardive avec des dates d'entretien espacées.
- En cas de début d'embroussaillage, réaliser un débroussaillage partiel en laissant une zone sans entretien.
- Planter des haies (ombrage, brise-vent, etc.) et créer des mares (point d'abreuvement par pompe à museau).

En zone urbanisée

- Augmenter le potentiel d'accueil en appliquant une gestion raisonnée et différenciée : absence de tonte, tas de bois, mur de pierres, arbres et branches morts, abris artificiels, mare, bandes fleuries messicoles, etc.
- Aménager les bâtiments pour accueillir les chauves-souris et les rapaces nocturnes (accès au grenier, cave, vieilles grandes, clochers, etc.).
- Créer des passages à faune entre les propriétés (ouvertures) et au niveau des routes/chemins susceptibles de causer de la mortalité routière (écuroduc, passage à hérissons, crapauduc, etc.).
- Limiter l'artificialisation du sol : gérer l'implantation des nouvelles constructions pour préserver les prairies et les boisements